

Demande de redressement d'une déclaration de revenus

Ce formulaire s'adresse à vous si, à titre de particulier, vous désirez apporter des modifications à une déclaration de revenus que vous avez déjà produite.

Remplissez **un formulaire distinct** pour chaque année d'imposition pour laquelle vous demandez un redressement.

Transmettez-nous ce formulaire et les documents justifiant votre demande (reçus, relevés, annexes, etc.) **séparément de toute déclaration de revenus** à l'une des adresses suivantes :

- 3800, rue de Marly, Québec (Québec) G1X 4A5
- C. P. 3000, succursale Place-Desjardins, Montréal (Québec) H5B 1A4

Pour éviter que le traitement de votre demande soit retardé, **assurez-vous de**

- **signer votre demande** à la partie 3 (**si votre représentant signe** la demande, **annexez une procuration**, soit le formulaire *Autorisation relative à la communication de renseignements, procuration ou révocation* [MR-69] ou un document semblable, **sauf si vous l'avez déjà produite** et qu'elle est encore valide);

- **fournir tous les documents** justifiant votre demande (si votre demande de redressement vise une ligne pour laquelle un montant a déjà été demandé mais que les documents à l'appui de ce montant n'ont pas été fournis, veuillez les fournir en plus de ceux relatifs au montant du redressement demandé);
- fournir, à la partie 2, des explications claires et détaillées.

Important

En règle générale, si vous faites une demande de redressement pour obtenir un remboursement, votre demande doit viser une déclaration de revenus produite pour l'une des dix années civiles précédant l'année de la demande. Par exemple, une demande de redressement de votre déclaration de l'année 2008 visant l'obtention d'un remboursement doit être effectuée avant le 1^{er} janvier 2019. Notez toutefois que dans certaines circonstances, cette règle concernant les dix années civiles précédant une demande de remboursement ne s'applique pas. C'est le cas, notamment, du crédit d'impôt pour solidarité.

Année d'imposition	Numéro d'assurance sociale
--------------------	----------------------------

1 Renseignements sur le demandeur

Nom de famille	Prénom
Adresse	
Code postal	
Nom du représentant (s'il y a lieu)	Formulaire MR-69 (ou document semblable) <input type="checkbox"/> annexé <input type="checkbox"/> déjà produit

2 Renseignements sur le redressement demandé

Si l'espace est insuffisant, joignez une feuille contenant les renseignements demandés. Voyez la partie « Comment remplir votre demande de redressement », à la page suivante.

Ligne de la déclaration de revenus	Titre de la ligne	Montant inscrit dans la déclaration de revenus ou sur le dernier avis de cotisation	±	Montant du redressement demandé	Montant révisé	Montant corrigé (espace réservé à Revenu Québec)

Explications concernant le redressement demandé

3 Signature

Je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire et dans les documents annexés sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Nom du représentant, s'il y a lieu (en majuscules)	Date	Ind. rég.	Téléphone	Ind. rég.	Téléphone (travail)	Poste
--	------	-----------	-----------	-----------	---------------------	-------



13H8 ZZ 49517256

Renseignements

Comment remplir votre demande de redressement

À la partie 2, inscrivez uniquement les renseignements relatifs à la ligne pour laquelle vous demandez un redressement. Nous calculerons pour vous les montants, inscrits ailleurs dans votre déclaration de revenus, qui pourraient être affectés par votre demande. Notez que, si le redressement génère un solde à payer, vous devrez payer des intérêts calculés sur ce solde à payer, et ce, à compter de la date d'échéance du paiement du solde.

Inscrivez, dans la colonne « Montant révisé », **le montant que vous auriez inscrit** à la ligne visée par le redressement **si vous aviez tenu compte des montants faisant l'objet de votre demande** (et de toute demande précédente relative à la ligne visée) **lorsque vous avez produit votre déclaration de revenus**. Par exemple, si vous nous transmettez des reçus pour frais médicaux s'élevant à 3 000 \$ pour l'année d'imposition 2010, que vous n'avez demandé aucun montant à titre de frais médicaux dans la déclaration de revenus de l'année 2010 et que votre revenu familial pour cette année s'élève à 60 000 \$,

- inscrivez « 0 » dans la colonne « Montant inscrit dans la déclaration de revenus ou sur le dernier avis de cotisation »;
- inscrivez 1 200 \$ dans la colonne « Montant révisé », soit la partie des frais médicaux qui dépasse 3 % du revenu familial (3 000 \$ – [3 % x 60 000 \$]);
- inscrivez 1 200 \$ dans la colonne « Montant du redressement demandé » (1 200 \$ – 0);
- donnez les détails de votre calcul dans l'espace intitulé « Explications concernant le redressement demandé ».

Ainsi, lorsque votre demande concerne notamment une déduction ou un crédit d'impôt faisant l'objet d'un calcul, vous devez d'abord déterminer le montant révisé en tenant compte de ce calcul. Ensuite, vous devez déterminer le montant du redressement demandé, qui correspond à la différence entre le montant révisé et le montant inscrit dans votre déclaration de revenus de l'année visée ou sur votre dernier avis de cotisation relatif à cette année.

